AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (13)ItemJean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 9 juillet 1873

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 9 juillet 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

16 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (13)

Collation16 p. (423r, 424v, 425r, 426v, 427r, 428v, 429r, 430v, 431r, 432v, 433r, 434v, 435r, 436v, 437r, 438v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 9 juillet 1873, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47461

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Date de rédaction 9 juillet 1873

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

DestinataireTisserant, Alexandre (1822-1896)

Lieu de destinationNancy (Meurthe-et-Moselle) Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméSur l'affaire Boucher et Cie. Godin accuse réception de la lettre de Tisserant du 9 juillet 1873 et il lui fait part de ses réflexions sur les opérations d'expertise à la lecture de l'arrêt de la cour de Nancy. Godin expose le raisonnement à tenir sur la question de la validité de son brevet de 1862 pour l'application par voie sèche d'émaux opaques tamisés sur la fonte rougie ; il présente les arguments en faveur de son brevet et ceux qui pourraient lui être opposés et les questions que devra résoudre l'expertise.

NotesLe brevet de 1862 auquel Godin fait référence est le brevet d'invention de 15 ans n° 52945 déposé le 10 février 1862 pour un procédé de décoration de la fonte de fer imitant les marbres, bois, pierres fines, etc., et ses applications industrielles et commerciales (voir en ligne : INPI 19e : dossier 1BB52945, http://bases-brevets19e.inpi.fr/, consulté le 3 janvier 2023). SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage.

Mots-clés

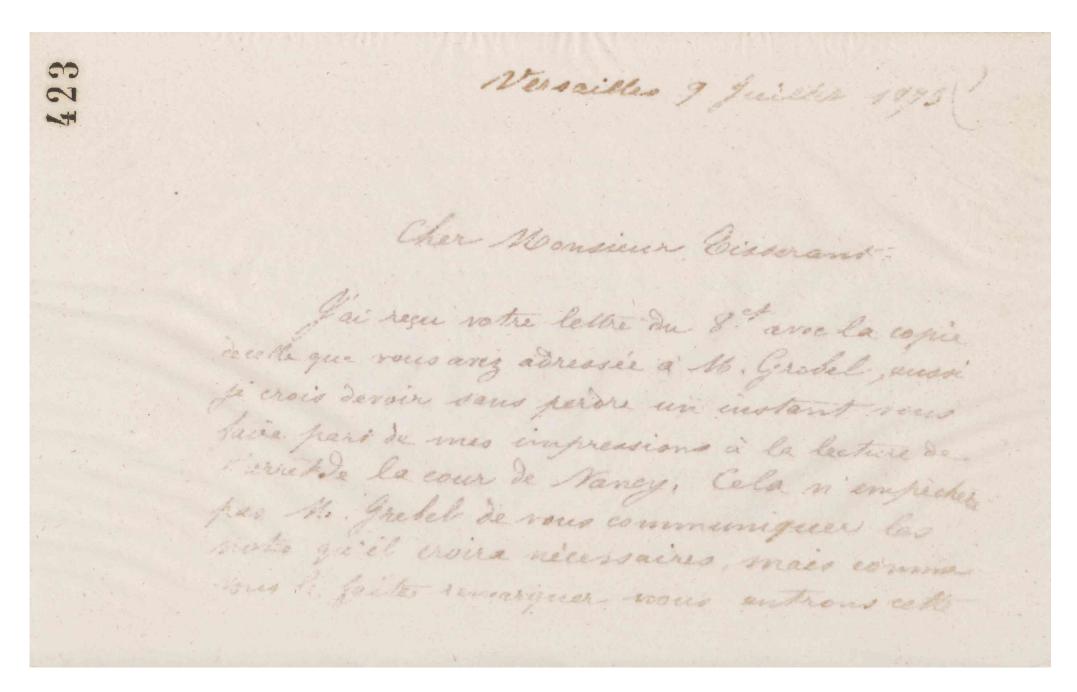
Brevets d'invention, Fonderies et manufactures "Godin", Procédure (droit) Personnes citées

- Appert frères
- Boucher et Cie
- Grebel, Alphonse (vers 1819-)
- Guilbert et Martin

Lieux cités

- Guise (Aisne)
- Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 28/03/2023 Dernière modification le 18/09/2023



fois dans la nécessité des demons trations firaliques, moi seul pourrai les doimer d'une façan datisfaisante. Je der rai donc personnellement suivre ces opérations, aide de votre concours. M'en tenant aujourdhie à l'ordre des quastion passes par l'arrêt les experts devrant dire à abono. di les quatre brevets pris par gaser partent, conforme ment à l'article ? du fuits 18 6/2, doit sur l'invention de nouveaux promuits industriels, soit dur l'invention de nouveaux inogens on sur l'application non velle de mozeus covernes pour I stitution

den résultat ou d'un produit in mestrel. Cer trois conditions determinates par la loi exigent des mozens de verification de ferente; la nouveauté des produits proces ail l'établei en n'importe quel endrois on pour rait mettre en demeure 16. Boucher de producre des autériorités. Les extents pourraient dont dans quitter Paris, exiger de Boucher la justification des faits qu'il avance. Nous avez donc à voir s'il conviendrait de demander aux caners de commencer par établer ce premier point avant de a renove à guise pour entrer dans

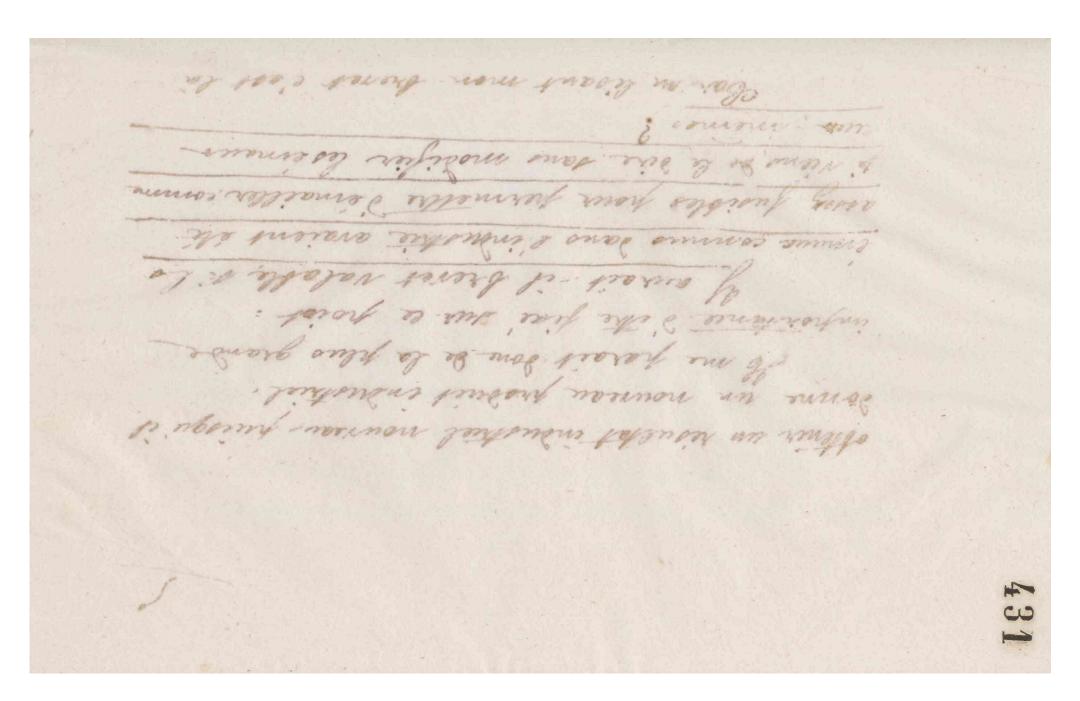
l'examin de la question industrielle. He me semble que la nouveauté du produit ne men the conteste qu'autant qu'en prent produire des produits analogues autérieurs au brevet. er qu'en consiguence nas efforts convent tendre à ce que Bancher ne puisse de retrancher derrière de simples allégations, mais à ce qu'il soit tenne de prouver ce qu'ét avance par la production d'antériorités réelles. La nouveauté du product étable. l'examen des autres questions de riendre nécessaire et sue plus facile, car l'invention commencera à prendre, un corps.

Mais alors, pour constater la nouveaux des moyens au l'application nouvelle de moyens connus, el me parait necessaire que les experts de rendent à quise pour appricie la nature de ces mozens en veyant l'industrie elli-même. Boucher eleverant alors cette pretention: malgre qu'il n'ait pas été fait avant 1862 de fonts mailless par l'application des émous oraques tomises en poudre sur la jonte rougie, le gaden and fait e application les emacer trensparent de cette façon, le procèse du ternisage était donc connu. a cela je puis repondre il etait conne

mais j'en etais l'inventuer, et en appliquant le mane procede au emais opaques se paisais asseles emain opaques una application nouvelle de d'email que n'avoit jamais et fait, et la loi m'autorisail à prendre un brever nouveau pour ce que j'ajouteis à ma primière unention. Ce brever nouveau je l'ai pris en 1862, aussitat que j'ai en découvert le moyen à arriver au rivellat de cette application des emaur apaques à l'emaillage de souver sontes d'objets en jonte. to me semble que les enperts auront aleis à appreces de l'art à consiller la fonte avec des emany qui surque la n'avaient pa être amplants

que sur les autres voctaire, et la des morens + différents dont j'étais l'inventaire ne constitue pas une application nous de mojeus commes pour l'obtention é un requestat undustriel. J'aphelle Noute votre attention our ce poi car la manière dont j'interprete la lai des la cit être en contradiction avec la jurisprudent p'm'en remet à l'aprimon que je vois pointre che mes conseils plutot que je ne la vois capianie For moi le résellat industriel one haracl evident quand, par l'application les

en aux spagues ou commerce, du Tom Les émans sur fonte kongie, j'obtiens un produit que à n'avais jamais fait et que personne n'avait fait avant moi. I'm chose brevetable dans ces applications nouvelles, mon brevet satisfait comprétement à la si car il previvet d'admettre qu'on peut imaille avec les ennaies opaques existants en les enne yant har voie siche sur fonte rongie. Dans cette hypothèse le terrisage cor course pu je l'ai docouvert, l'email est commu pringer de dans le commerce je ne jais qu'une there: combiner is due choses commiss



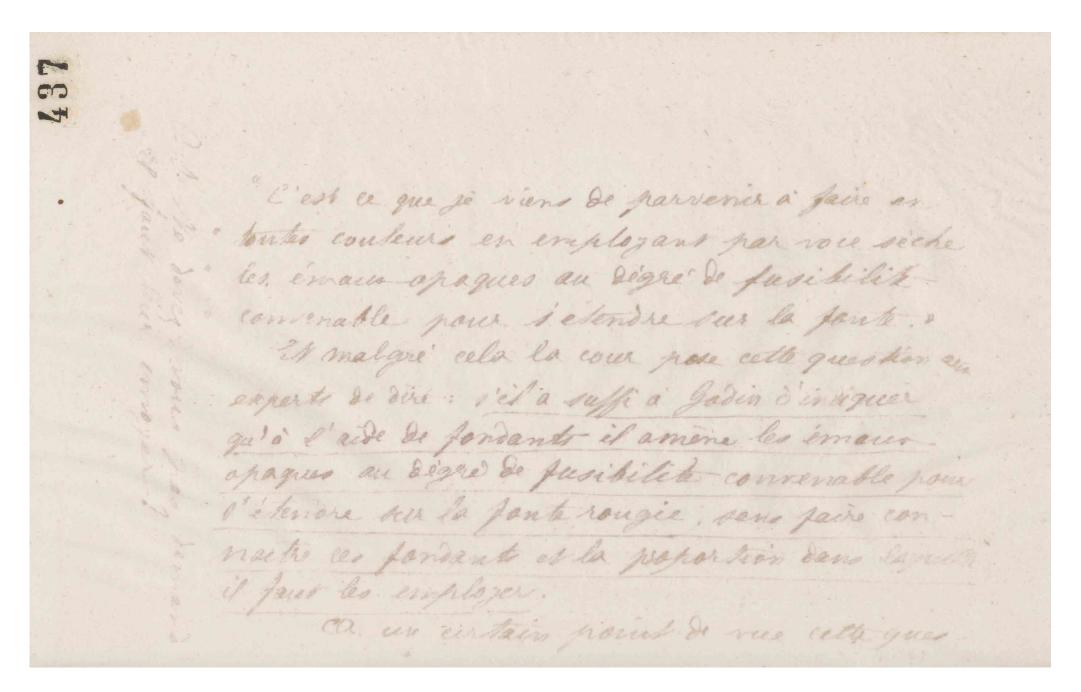
la saine et veretable description qu'on y trouve. He set vrai qu'à défact à emacer desprésersment fusités j'ai du les amener au signi de fusibilité convenable, mais il est incontestable qu'en pourait trouver des emailleurs qui affirmeraient aveir fait ber émaier à le degre De Jusibilité. I suis donc place entre dever écusils : l' je n'étables par que j'ai inventé quelque chese sur l'emeil on contrate mon brevet, di J'i que au contraire qu'il facet que les inacen soient plus finsibles que ceur du commerce, an tent me répondre deux chases : ou que je

n'indique pas les moyens de rendre l'esmail. plus fusible, ou que la plece ou moins grande fundilité des emans m'est pas une découverte puisque lous les emailleurs peuvent le faire et que les mozens de rendre les emais plus · fusibles sant indiqués dans les traites qui l'occupent de la matière. A farer donc être bui fixes sur la marche à suivre dans cette question. quanta moi je pris prendre des émais chez les princepacer fabricants d'émaces de Paris que les caperts pourrout designer tels que 16 16

quilbert er bartin, cappert, to " I would, tiby, Paris, et avec les emans pris chez cer defférents fabricants p puis emailler la tonte comme ala est indique cans mon brevet en ajoutant à cer emans, duivant qu'els proviennent d'un fabricant ou è un autre, une certaine quantité des fondants conns soit le minimon, le borax, le carbonate de soas er l'acide borique. Mais je ne sais par a l'avance quel sera le fondant tréstirable à s'enfloyer, il fant faire des essais pour le récomments. Comme il u'y a a' non dono auce en

LO invention dans l'addition de ces fondants à ces emaco it faut done vous sit n'est pas suffisout de soutenir que mon application vour velle consiste à avoir indique le choia à faire dans les emans, et mon pas à avair de couvers un principe d'email nouveau. Mais reservant le choia à face des mozens times compte de coci c'est que so les caperts le désirens leur visite à l'établissement-et les enpérience faite en leur présence.

Le que je veens de dère empiete sur cette autre que stion: La description jointe an bress est-elle suffisente? Elle est certainement accasi complete que possible dur tond mes me yons de fabrication, mais Boucher vous que je mis tenu à avoir invente quelque chose en ce qui concerne · les emans paques ; et le cour somble lui donner raison sur le point. He fait donc voir commen au milieu de tout a que se viens de vous dère, on pair houses que j'ai inverté quelquechose aux suit des emais d' comme je le crains il tell necessaire de prouver cela. Mais mon branes de 1869 me bit que ce ce pour ce qui est de l'ex-Alication des émain paques :



- hon semble ne pas impliquer e obligation carea fail commaits cas proportions or eller ne sons has necessaires je dues aires embarrasto sur la parter de cette question car et semble que la cour avait suele comprétence pour reporte, puisque mon premier bresst de 1862 ne parle même pas de cela er que ce n'est qu'au cours des débats et en cherchan cette indication dans men brevet de 1864 que la sour a pir en être saisie. Mon brevet de 1862 serait donc en défant to ceth indication chait necessaire Votre ares our tout cela et agrees pris l'assurance de mis visibleurs sendon